

Paris, le 23 février 2026

Refondation de la REP PMCB : la FNTF salue les annonces du Gouvernement, mais reste attentive à leur mise en œuvre opérationnelle

La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) salue les annonces du ministre Mathieu LEFEVRE relatives à la refondation de la filière REP PMCB. La sortie des matériaux de catégorie 1 du dispositif REP PMCB était attendue de longue date par les entreprises de travaux publics.

La filière des travaux publics est engagée de longue date sur la problématique du recyclage des matériaux utilisés sur les chantiers, avec un taux moyen de valorisation de 76 % grâce à des filières de gestion des déchets historiquement structurées, matures et efficaces.

La FNTF dénonce cependant depuis plusieurs mois les dysfonctionnements majeurs du dispositif actuel de la REP PMCB : complexité, inflation des coûts, absence de reprise sans frais des déchets triés sur l'ensemble du territoire.

Les difficultés rencontrées par nos entreprises ont enfin été entendues par le Gouvernement. Si la fin du dispositif de la REP PMCB constituait la solution la plus conforme au cadre légal et la plus efficace pour mettre fin aux dysfonctionnements constatés, la solution de compromis retenue permet de répondre aux attentes de la profession à travers la différenciation des matériaux, la maîtrise des coûts et l'amélioration de la gouvernance.

La FNTF sera néanmoins particulièrement attentive à la traduction opérationnelle de ces annonces, en particulier en ce qui concerne la soutenabilité économique du nouveau système et l'association des filières économiques concernées à sa gouvernance.

Seules des solutions pragmatiques, travaillées en concertation avec les secteurs concernées permettront de restaurer la confiance des professionnels dans le dispositif et de le rendre effectif sur le terrain.

Enfin, le secteur des travaux publics reste pleinement engagé dans la lutte contre les dépôts sauvages et favorable à la mise en œuvre de moyens renforcés pour accompagner les collectivités territoriales sur le sujet à travers la création d'un fonds de garantie à destination des collectivités.

La FNTF aura une attention particulière sur ses modalités de financement et de mise en œuvre, afin d'éviter toute dérive inflationniste ou toute contribution durable déconnectée des responsabilités effectives des acteurs économiques concernés.

« Le Gouvernement a eu le courage de remettre à plat un dispositif qui ne fonctionnait pas. L'enjeu est maintenant clair : assurer la mise en œuvre opérationnelle de ces annonces, en lien avec les acteurs économiques concernées. La nouvelle REP PMCB doit être simple, efficace et soutenable pour répondre aux attentes des entreprises et des collectivités territoriales » souligne Alain GRIZAUD, Président de la FNTF.

Contacts presse

